

Tribunal administratif de Montreuil



**Michel
HOFFMANN**
Président du tribunal
administratif de
Montreuil



Seine-Saint-
Denis

Au cours de l'année 2021, le tribunal administratif a vu son activité poursuivre son évolution à la hausse. Celle-ci a même connu une accélération par rapport aux années précédentes avec l'enregistrement de 16 912 affaires (soit une augmentation de 19 % par rapport au niveau de 2020, qui était lui-même supérieur à celui de 2019 en dépit de la survenue de la crise sanitaire), plaçant la juridiction dans une situation inédite depuis sa création en 2009.

Le contentieux des étrangers (56,1 %) et les contentieux sociaux (19,5 %) ont représenté en 2021 les trois quarts des affaires présentées devant le tribunal administratif de Montreuil. En particulier, de nombreux

justiciables ont saisi la juridiction, faute d'avoir pu obtenir un rendez-vous auprès du service « étrangers » de la préfecture pour déposer leur demande de titre de séjour.

Grâce à la mobilisation sans faille et à l'investissement des magistrats et agents de greffe, la juridiction a pu maintenir son activité dans de bonnes conditions et, plus encore, réussir à améliorer ses délais de jugement qui s'établissent autour de 1 an et 22 jours pour les affaires dites « ordinaires » (hors contentieux urgents).

Le tribunal s'est également efforcé de limiter la part des dossiers de plus de deux ans dans le nombre d'affaires en instance.

2021 en chiffres



16 912
affaires enregistrées



Effectifs de la juridiction

117
personnes dont :

48
magistrats

69
agents de greffe



16 258
affaires jugées
↑ 36,5 % par rapport à 2020



8 mois et 4 jours
de délai prévisible de jugement
↑ 35,6 % par rapport à 2020



9 488
requêtes enregistrées
en contentieux des étrangers
↑ 26,7 % par rapport à 2020



276
référés liberté enregistrés
↓ 31 % par rapport à 2020